

Commune de Saint-Dier-D'Auvergne



Note de présentation synthétique des comptes administratifs 2017

Les comptes administratifs soumis au conseil municipal du 1^{er} mars 2018 retracent l'exécution du budget principal de la Commune et du budget annexe d'assainissement au cours de l'exercice 2017. Ces comptes administratifs sont en concordance avec les comptes de gestion établis par le Trésorier municipal.



Budget Principal

1. Les dépenses de fonctionnement

Le chapitre 011 « charges à caractère général » comprenant notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, aux divers contrats de maintenance, aux assurances, aux frais de télécommunication, à l'entretien des voiries, des bâtiments et espaces publics, aux services administratifs et des écoles (cantine, TAP...), s'élève à 203 332,68 € soit 32,17% des dépenses de fonctionnement.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » représentent 343 699,24 € (salaires et charges) : la masse salariale représente 54,37 % des dépenses de fonctionnement (343 699,24 / 632 134,83 * 100) - - ***Ci-dessous effectif au 31 décembre 2017 --***

Titulaires	2016	2017
Catégorie B	1 rédacteur TC	1 rédacteur TC
Catégorie C	2 adjoints administratifs TNC	2 adjoints administratifs TNC
Catégorie C	1 adjoint d'animation TNC	1 adjoint d'animation TNC
Catégorie C	2 adjoints techniques TC	2 adjoints techniques TC
Catégorie C	2 adjoints techniques TNC	2 adjoints techniques TC
Catégorie C	1 adjoint technique 1 ^è cl TNC	1 adjoint technique 1 ^è cl TNC
Catégorie C	1 ATSEM 1 ^è cl TNC	1 ATSEM 1 ^è cl TNC
Non Titulaires	2016	2017
Contrats aidés CUI CAE	3	5
Contrats Emplois Avenir	4	0

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes » globalise un montant de 63 433,96 € et est constitué des indemnités et cotisations retraites des élus, de la contribution obligatoire de la commune au budget du service départemental d'incendie et de secours, des contributions obligatoires, des subventions allouées aux associations, aux budgets d'assainissement et du CCAS. Il représente 10,03% des dépenses de fonctionnement.

Les charges financières du chapitre 66 s'établissent à 9 559,27 € (y compris la participation à l'EPF-SMAF). Les intérêts de la dette représentent 1,51% des dépenses de fonctionnement.

Le chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » s'élève à 11 730,03 € soit 1,85 % des dépenses de fonctionnement.

Les charges exceptionnelles du chapitre 67 s'établissent à 379,65 €. Les intérêts de la dette représentent 0,06% des dépenses de fonctionnement.

2. Les recettes de fonctionnement

Le total des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 1 201 175,56 € soit 777 931,34 € de recettes réelles et 423 244,22 € d'excédent 2016 reporté.

Les recettes sont constituées par les produits et prestations de services (concessions aux cimetières, redevances d'occupation du domaine public, vente de tickets cantine, garderie scolaire...), les impôts et taxes (Taxe d'habitation, taxes foncières bâties et non bâties, attribution de compensation, FNGIR, fonds de péréquation intercommunal, taxe sur les droits de mutations...), les dotations, subventions et participations, la participation de la Caisse d'Allocations Familiales, la participation des communes aux frais de fonctionnement de l'École Primaire, les revenus des immeubles,...

3. Le résultat de fonctionnement 2017

Recettes de fonctionnement	777 931,34 €
Dépenses de fonctionnement	632 134,83 €
Résultat brut de fonctionnement 2017	145 796,51 €
Excédent reporté 2016	423 244,22 €
Excédent global de fonctionnement 2017	569 040,73 €

xxxxxxx

4. Les dépenses d'investissement

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 298 161,55 € à savoir, 183 334,46 € de dépenses d'équipement, 25 216,82 € de dépenses financières, 17 383,32 de dépenses d'ordre et 72 226,95 € de déficit d'investissement 2016 reporté).

Les dépenses d'équipement représentent 61,49 % des dépenses d'investissement. Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice budgétaire 2017 avec le concours de subvention sont les suivants :

- Achat d'un bureau (enseignant) et d'un set de motricité pour l'École Primaire
- Acquisition d'un nouveau défibrillateur et reprise de l'ancien
- Travaux d'éclairage public : parking de la Maison de Services, Déplacement d'un candélabre dans le bourg et complément EP au village de Charfoulet
- Travaux de voirie Communale : Ischamp (travaux partagés avec la Commune de Saint-Jean-Des-Ollières), Cublas (travaux partagés avec la Commune de Saint-Flour-l'Étang
- Travaux de construction d'un préau couvert et d'un local de stockage à l'École Primaire (travaux en cours de réalisation au 31 décembre 2017)
- Réfection du terrain municipal de football (en cours au 31 décembre 2017)
- Mise en place d'une citerne incendie au Village du Vignal

- Réfection du sol de la salle de l'Amicale Laïque

Des restes à réaliser (dépenses engagées mais non mandatées) d'un montant de 164 200,00 € sont reportés au budget primitif 2018, à savoir : 8 200,00 € pour divers matériels ou logiciels, 60 000,00 € pour la réalisation de l'éclairage public (les travaux n'ayant pas encore été soldés), 53 200,00 € pour la réalisation du préau et du local de stockage à l'École Primaire, 5 000,00 € pour des travaux de réfection à la Briqueterie, 10 000,00 € pour les honoraires et frais d'insertion pour le projet de piste forestière d'Ischamp, 12 000,00 € pour la réfection du terrain municipal de football, 10 000,00 € pour la réfection du toit de l'Église, 1 800,00 € pour les honoraires et frais d'insertion du projet de voirie communale 2018, et 4 000,00 € pour l'acquisition d'une licence IV.

5. Les recettes d'investissement

Le total des recettes d'investissement s'élève à 301 483,58 €, à savoir :

- 273 997,86 € de recettes réelles constituées pour 48 085,00 € de recettes d'équipement (subvention concernant la réfection des allées du cimetière du bas et des murs intérieurs du cimetière du haut ainsi que le voirie communale 2016), 225 912,86 € de recettes financières (FCTVA, taxe d'aménagement compte 1068),
- 27 485,72 € d'opérations d'ordre.

Il n'y a pas d'excédent d'investissement 2016 reporté.

Des restes à réaliser (recettes non encore encaissées) d'un montant de 13 900,00 € sont reportés au budget primitif 2018 : cette somme correspondant à la réalisation du préau et du local de stockage à l'École Primaire et de la régularisation d'écritures pour l'acquisition du terrain ayant servi à cette réalisation

En 2017, il n'y a pas eu de recours à l'emprunt.

6. Le résultat d'investissement 2017

Recettes d'investissement	301 483,58 €
Dépenses d'investissement	225 934,60 €
Résultat brut d'investissement 2017	+ 75 548,98 €
Déficit reporté 2016	- 72 226,95 €
Résultat global d'investissement 2017	+ 3 322,03 €

Au résultat global 2017, il convient d'imputer les restes à réaliser de la section d'investissement (à reporter sur l'exercice 2018) afin de déterminer le résultat final qu'il convient d'affecter.

Résultat global d'investissement	+ 3 322,03 €
Restes à réaliser dépenses	- 164 200,00 €
Restes à réaliser recettes	+ 13 900,00 €
Résultat final 2017	- 146 977,97 €

xxxxxxxx

7. Affectation des résultats 2017

Le résultat de la section de fonctionnement sert à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Le besoin en section d'investissement étant de 146 977,97 €, le résultat positif de la section de fonctionnement va donc permettre de couvrir le déficit d'investissement.

146 977,97 € sont « ponctionnés » sur les 569 040,73 € d'excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement. Les 422 062,76 € restants sont affectés en section de fonctionnement sur l'exercice 2018.

La commune a fait le choix de ne pas faire subir la baisse des dotations de l'état à ses administrés. Les taux d'impositions votés en 2017 sont identiques et n'ont pas connu d'augmentation depuis de nombreuses années :

- Taxe d'habitation : 13,27 %
- Taxes foncières bâties : 23,99 %
- Taxes foncières non bâties : 93,37 %

Le montant de la capacité d'autofinancement brute (CAF) est l'excédent dégagé de la recette de fonctionnement c'est-à-dire le résultat des recettes de fonctionnement moins les dépenses de fonctionnement. Donc pour 2017, la CAF brute est de 776 303,71 € - 620 404,80 € = 155 898,91 €.

Pour trouver la CAF nette, il faut retrancher de la CAF brute le montant du remboursement du capital des emprunts : soit 155 898,91 € - 25 216,82 € (remboursement 2017) = 130 682,09 €.

Le capital restant dû au 31 décembre 2017 est de 293 638,84 €.

Le niveau d'endettement se calcule en divisant le capital restant dû par le nombre d'habitants, soit 293 638,84 / 545 = 538,79 € par habitant.

☆☆☆☆☆☆☆☆

Budget annexe d'Assainissement

1. La section de fonctionnement

Le total des dépenses de la section d'exploitation s'élève à 28 992,57 € :

- 7 774,59 € de dépenses réelles : charges à caractère général financières
- 4 519,71 € (charges financières)
- 16 698,27 € d'opération d'ordre : amortissement des réseaux)

Il n'y a aucun personnel rémunéré sur le budget d'assainissement.

Le total des recettes de la section d'exploitation s'élève à 28 036,96 € :

- 15 181,00 € de recettes réelles (dont redevance d'assainissement...)
- 8 331,00 € de subvention d'exploitation
- 4 524,96 € d'opération d'ordre

2. Le résultat d'exploitation 2017

Recettes de fonctionnement	28 036,96 €
Dépenses de fonctionnement	28 992,57 €
Résultat brut de fonctionnement 2017	- 955,61€
Excédent reporté 2016	10 489,02 €
Excédent global de fonctionnement 2017	9 533,41€

xxxxxxxx

3. La section d'investissement

- Le total des dépenses de la section d'investissement s'élève à 11 439,15 € à savoir : 2 520,00 € (opérations d'équipement : honoraires maîtrise d'œuvre travaux sur la station du bourg), 4 394,19 € (remboursement d'emprunts) et 4 524,96 € (amortissements).

Il n'y a pas de déficit d'investissement 2016 à reporter. Des restes à réaliser (dépenses engagées mais non mandatées) d'un montant de 12 000,00 € sont reportés au budget primitif 2018 pour l'assistance à maître d'ouvrage dans le cadre de la mise en place des projets à venir.

- Le total des recettes de la section d'investissement s'élève à 18 484,50 € correspondant au FCTVA pour 1 786,23 € et aux amortissements (opération d'ordre) pour 16 698,27 €. Il n'y a pas de restes à réaliser (recettes non encore encaissées) à reporter au budget primitif 2018.

En 2017, il n'y a pas eu de recours à l'emprunt.

4. Le résultat d'investissement 2017

Recettes d'investissement	18 484,50 €
Dépenses d'investissement	11 439,15 €
Résultat brut d'investissement 2017	+ 7 045,35 €
Excédent reporté 2016	+ 99 830,70 €
Résultat global d'investissement 2017	+ 106 876,05 €

Au résultat global 2017, il convient d'imputer les restes à réaliser de la section d'investissement (à reporter sur l'exercice 2018) afin de déterminer le résultat final qu'il convient d'affecter.

Résultat global d'investissement	+ 106 876,05 €
Restes à réaliser dépenses	- 12 000,00 €
Restes à réaliser recettes	+ 0,00 €
Résultat final 2017	+ 94 876,05 €

xxxxxxxx

5. Affectation des résultats 2017

Le résultat de la section de fonctionnement sert à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Comme il n'y a pas de besoin en section d'investissement, le résultat positif de la section de fonctionnement de 9 533,41 € est reporté dans son intégralité au compte 002 du budget.

☆☆☆☆☆☆☆☆

Emprunts : budgets consolidés 2017

(Principal et Annexe)

Le capital restant dû au 31 décembre 2017 est de 293 638,84 € (Commune) + 93 270,65 (assainissement) = 386 909,49 €

Le niveau d'endettement se calcule en divisant le capital restant dû par le nombre d'habitants soit $386\,909,49 / 545 = 709,93$ € par habitant.